



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 070-217001205-20240403-2023_CA_39000-BF

**Budget lotissement Pré Croissant – approbation du Compte de Gestion 2023
dressé par les comptables
Madame Lise GOASDOUE et Monsieur Philippe DURAND
DCM 2024/04/23**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans ses écritures,
 - Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023. En ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à CHAMPAGNEY, le 03 avril 2024

**Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT
– G. SALVI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE –
A. IPPONICH – M. HEQUET**

**Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à
G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – O. HOUILLOIN donne pouvoir à
B. PY – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET**

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY – Q. COUVREUR

Pour expédition conforme :

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

